



Communiqué

Remerciements : les salarié·es ne veulent ni symbole, ni aumône !

Au cours de leurs multiples discours fleuves, Macron et ses ministres n'ont eu de cesse de louer le travail des personnels soignants, des fonctionnaires, notamment les enseignant·es et les éboueur·ses, qui ont permis la continuité du service public, et des salarié·es restés en première ligne durant la pandémie. A force de grandes promesses, ils et elles ont assuré que la reconnaissance de l'État serait à la hauteur de l'engagement des travailleurs et des travailleuses durant cette période si particulière.

Mais aujourd'hui où en sommes-nous ? Les propositions fusent, plus risibles et insupportables les unes que les autres pour le monde du travail. Mercredi on apprenait que pour « récompenser » les salarié·es méritants face à la Covid-19, on ferait renaître « la médaille d'honneur des épidémies » et qu'ils et elles recevraient un hommage national le 14 juillet... Il est clair que cela changera la vie des millions de travailleurs et travailleuses qui s'échinent au labeur tous les jours... Un député LREM, soutenu immédiatement par Pénicaud car cela ne coûte rien à l'État, a proposé que les salarié·es du public et du privé offrent, s'ils et elles le souhaitent (ah, nous ne sommes pas encore dans la contrainte d'une nouvelle journée de solidarité !), des journées de RTT aux soignant·es ! Sans se soucier que ce ne sont pas les RTT qui manquent aux personnels de santé mais bien la possibilité de les prendre faute de moyens humains pour les remplacer... Et surtout que les salarié·es se sont déjà vus piquer des RTT et des jours de congés payés soit au nom de la prétendue solidarité (notamment dans la Fonction publique) soit pour palier l'activité partielle... Mais ce serait encore à elles et eux de mettre la main à la poche plutôt qu'à l'État et aux actionnaires !

Quant aux fameuses primes évoquées, annoncées, ré-annoncées... les salarié·es les attendent toujours ! Et leur future hypothétique attribution est des plus inégalitaires ! En effet, elle se fera en fonction des départements les plus touchés par l'épidémie et pour certains personnels plus en prise avec la Covid-19. Sans nier la pression réelle exercée par le risque d'être contaminé ou la contamination avérée, est-il juste de penser que les personnels soignants des services Covid ont été plus méritants que les personnels des autres services qui ont dû fonctionner quotidiennement en équipes plus que réduites ou que des personnels non soignants (ASH, personnels de cuisines, d'entretien et de ménage des locaux, etc.) ? Est-il juste de penser que les personnels des services médico-sociaux autres que les EHPAD (aide sociale à l'enfance ou protection de l'enfance, action sociale, etc.) ne méritent pas de prime ? Est-il juste de penser que les personnels de l'éducation qui n'ont pas accueilli les enfants de soignant·es mais qui ont assuré la continuité pédagogique avec leurs propres moyens informatiques, bureautiques et connexion Internet, sans aucune aide du ministère, sont moins

méritants que les autres ? Si pour le gouvernement la réponse est clairement oui, pour la CGT ce n'est pas le cas. Nous savons que les primes au mérite, que les différents gouvernements créent sans vergogne tant dans le public que dans le privé, sont toujours sources d'inégalités et de division des salarié-es mais surtout elles ne répondent ni à l'amélioration des conditions de travail, ni à la reconnaissance salariale.

C'est pourquoi, dans l'immédiat, l'Union Départementale CGT 41, l'Union Syndicale Départementale santé et action sociale et la FERC 41 exigent que les primes attribuées dans la Fonction publique le soient de manière égale à l'ensemble des agent-es (titulaires et contractuel-les) qui ont travaillé durant la période de confinement, sans distinction d'établissements, de services, de quotité horaire ou encore de modalités de travail (présentiel ou en télétravail). De la même manière, elles revendiquent que l'ensemble des salarié-es du privé qui ont travaillé touche la prime « Macron » de 1000 € et que les travailleurs et travailleuses mis en activité partielle touchent leur salaire à hauteur de 100 %.

Nos organisations CGT de Loir et Cher revendiquent :

- l'intégration de toutes les primes dans le salaire de base,
- une hausse immédiate de 400 € des salaires, minima sociaux et retraites,
- l'arrêt du gel du point d'indice dans la Fonction publique et dans les conventions collectives du secteur privé,
- un SMIC brut à 2000 €,
- l'égalité salariale femme/homme.

Blois le 15 mai 2020